

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 41 (1933)

Heft: 7

Artikel: Pour les familles nombreuses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que dans peu de temps, le pédicure lui aussi viendra à la médecine.

Il existe en Angleterre une société de pédicures qui s'efforce actuellement de relever le niveau de la profession. Au cours de l'une de ses dernières réunions, à laquelle assistaient des médecins, elle étudia cette importante question. La société des pédicures demande que ses membres puissent collaborer plus étroitement avec les médecins et qu'on établisse dans tous les grands hôpitaux une consultation où les malades pourront se faire soigner les pieds. Pour être admis dans cette société, il faut passer un examen très sévère auquel les candidats se préparent par 18 mois d'études à Londres et deux ans d'études à Edinbourg et Manchester. Cette préparation embrasse les sujets suivants: anatomie, physiologie, pathologie, thérapeutique des maladies du pied et travaux pratiques. La plupart des cours sont faits par des médecins distingués qui font également partie du jury des examens. La société, encore à ses débuts, a néanmoins réussi à créer plusieurs hôpitaux et dispensaires consacrés uniquement au traitement des affections du pied. Un grand hôpital anglais s'est même annexé une consultation tenue par des pédicures.

Le public ne retirera que des avantages d'une telle collaboration. Autrefois, en effet, le pédicure ignorait tout ou pres-

que tout des maladies de la peau qu'il désignait toutes sous le terme commode d'eczéma. Il existe cependant des affections, telles que les dartres du pied, qui disparaissent facilement si elles sont convenablement traitées. C'est au pédicure qu'il appartiendra de déceler entre les orteils des plaques ressemblant à du buvard blanc humide et d'envoyer son client au médecin. Nous prenons cet exemple parmi des centaines d'autres car cette maladie semble être très répandue dans certains pays, notamment aux Etats-Unis où une grande partie de la population adulte en serait atteinte.

Le pied est aussi affecté par des maladies bénignes que le pédicure expérimenté peut soigner lui-même sans recourir au médecin. Là encore, une formation scientifique lui permettra de les distinguer des plus graves qui sont du ressort du médecin. Un pédicure incompté est trop souvent en effet tenté d'exagérer l'importance des affections qu'il sait soigner, et de passer sous silence, par ignorance, celles qui à la longue rendent son client infirme.

Il faut espérer que le pédicure de l'avenir se distinguerà par l'ardeur qu'il mettra à changer la forme des chaussures! Espérons aussi qu'il organisera des concours de beauté où la perfection des pieds entrera seule en jeu!

Pour les familles nombreuses.

Les familles nombreuses ont de la peine à se loger. Trop de propriétaires les jugent indésirables. En outre, leurs ressources insuffisantes les empêchent souvent d'obtenir le logement spacieux et

sain dont elles auraient besoin. C'est pourquoi à Lausanne, à Zurich, à Berne, on a réservé certaines habitations économiques nouvelles aux familles nombreuses. La situation des familles nombreuses

sera rendue encore plus difficile par la réduction des traitements, à moins que cette diminution soit compensée par des

allocations familiales comme le prévoit le projet genevois concernant les fonctionnaires.

Schweizerischer Samariterbund - Alliance Suisse des Samaritains. Mitteilungen des Verbandssekretariates — Communications du Secrétariat général.

Aus den Verhandlungen des Zentralvorstandes.

Sitzung vom 17. Juni 1933 in Einsiedeln.

a) *Mutationen.* Folgende neue Sektionen sind dem Schweiz. Samariterbund beigetreten: Schinznach und Umgebung (Aargau), Krattigen (Bern), Tägerig (Aargau), Les Bayards (Neuch.), Urnäsch (Rotkreuz-Sektion) (App. A.-Rh.), Villmergen (Aargau), Eigenamt (Aargau), Lengnau und Umgebung (Aargau), Zurzach (Aargau), Stadel und Umgebung (Zürich), Tuggen (Schwyz), Löhningen (Schaffhausen), Estavayer-le-Lac (Fribourg), Laufenburg (Aargau) und St. Peterzell und Umgebung (St. Gallen).

b) *Jahresbeiträge der neu in den S. S. B. eintretenden Sektionen.* Da die Statuten hierüber keine Vorschriften enthalten, wird beschlossen, folgendes Schema anzuwenden: Erfolgt der Eintritt während des ersten Quartals, so ist der Jahresbeitrag voll zu entrichten; Sektionen, die während des zweiten und dritten Quartals eintreten, bezahlen die Hälfte, während jene, die in den letzten drei Monaten des Jahres ihren Beitritt erklären, von der Bezahlung des Beitrages für das laufende Jahr befreit sind.

c) Die Frage der *Unfallversicherung der Freimitglieder*, wie auch die an der Abgeordnetenversammlung vorliegenden Geschäfte werden eingehend besprochen. Eine ausgiebige Diskussion führt zu verschiedenen Anträgen, die der Versammlung vorgelegt werden sollen. Unsere Leser werden hierüber später durch den Bericht über die Abgeordnetenversammlung orientiert werden.

Extrait des délibérations du Comité central.

Séance du 17 juin 1933 à Einsiedeln.

a) *Entrées nouvelles.* Les sections suivantes sont entrées dans le giron de l'Allianee: Schinznach et environs, Krattigen (Berne), Tägerig (Argovie), Les Bayards (Neuch.), Urnäsch (section de la Croix-Rouge) (App. Rh.-Ext.), Villmergen, Eigenamt (Argovie), Lengnau et environs (Argovie), Zurzach, Stadel et environs (Zurich), Tuggen (Schwytz), Löhningen (Schaffhouse), Estavayer-le-Lac (Fribourg), Laufenburg et St. Peterzell et environs (St-Gall).

b) *Cotisations des nouvelles sections entrant dans l'A. S. S.* Les statuts ne contenant point de dispositions à ce sujet, il

|||||
Werbet Abonnenten für das „Rote Kreuz“!
 |||||